

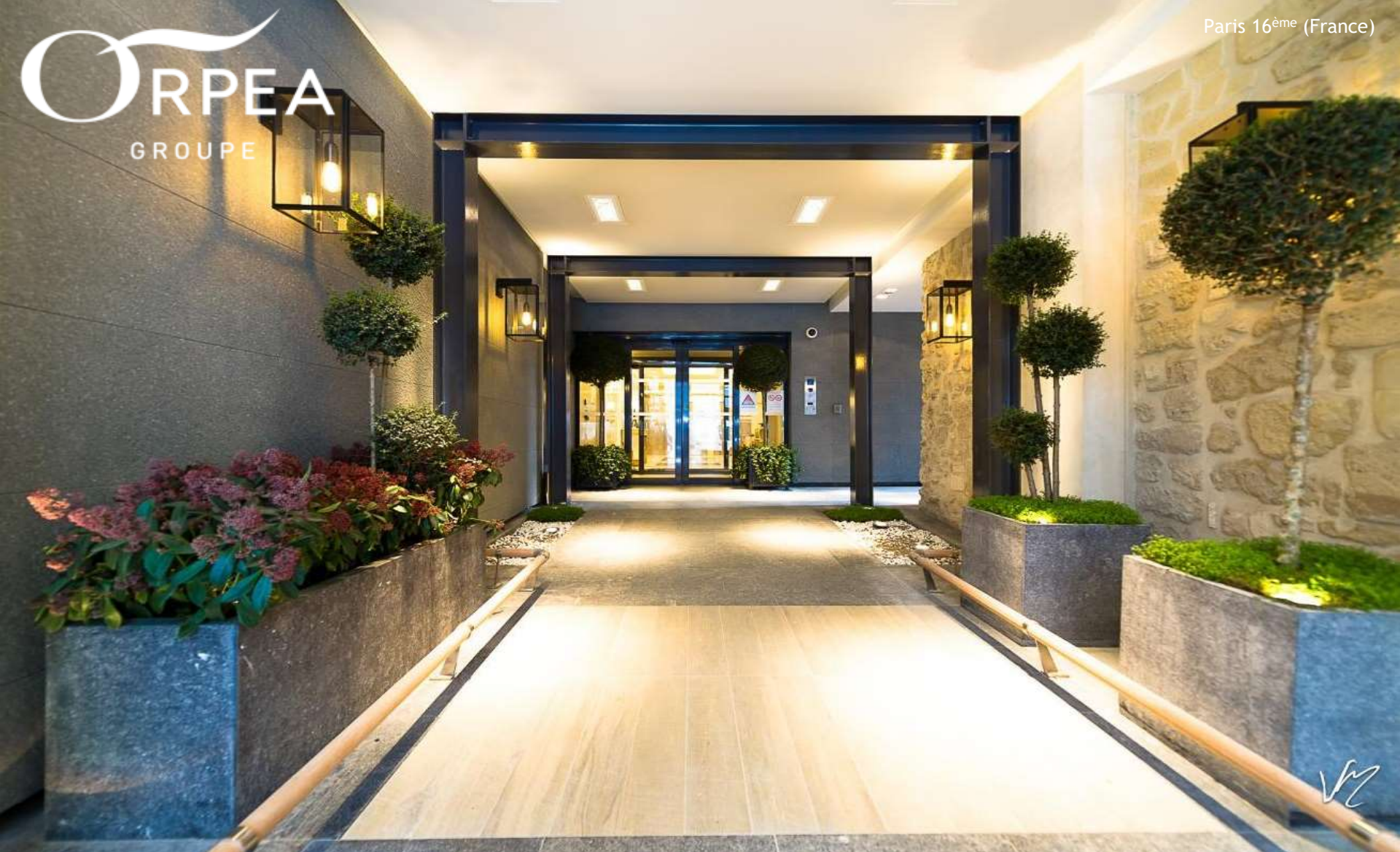


# Assemblée générale mixte

28 juin 2018

1. Formalités d'ouverture et constitution du bureau
2. Ordre du jour simplifié
3. Performances de l'exercice 2017 et perspectives
4. Gouvernement d'entreprise
5. Lecture résumée des rapports des Commissaires aux Comptes
6. Questions-Réponses relatives à l'ordre du jour
7. Vote des résolutions
8. Clôture de la séance





## 1 - Formalités d'ouverture et constitution du Bureau



## 2 - Ordre du jour simplifié

## Approbation des comptes et dividende

- ✦ Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017, faisant ressortir un résultat net de 111 201 810,02 € (1<sup>ère</sup> résolution)
- ✦ Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017, faisant ressortir un résultat net de 89 788 826 € (2<sup>ème</sup> résolution)
- ✦ Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution d'un dividende de 1,10 € par action (3<sup>ème</sup> résolution)
  - Paiement du dividende à compter du 17 juillet 2018

## Approbation des conventions et engagements réglementés

- ✦ Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport des commissaires aux comptes y afférent (4<sup>ème</sup> résolution)

## Gouvernance

- ✦ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Patrick Fortlacroix (5<sup>ème</sup> résolution)

## Rémunérations 2017 : « say on pay » ex post

- ✦ Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Jean-Claude Marian, Président du Conseil d'Administration du 1er janvier au 28 mars 2017 (6<sup>ème</sup> résolution)
- ✦ Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Philippe Charrier, Président du Conseil d'Administration du 28 mars au 31 décembre 2017 (7<sup>ème</sup> résolution)
- ✦ Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Yves Le Masne, Directeur Général (8<sup>ème</sup> résolution)
- ✦ Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué (9<sup>ème</sup> résolution)

## Rémunérations 2018 : « say on pay » ex ante

- ✦ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration, M. Philippe Charrier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (10<sup>ème</sup> résolution)
- ✦ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général, M. Yves Le Masne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (11<sup>ème</sup> résolution)
- ✦ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué, M. Jean-Claude Brdenk à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (12<sup>ème</sup> résolution)

## Fixation du montant des jetons de présence

- ✦ Modification du montant annuel des jetons de présence pour porter l'enveloppe à 550 000 €, contre 500 000 € précédemment (13<sup>ème</sup> résolution)

## Programme de rachat d'actions

- ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions (14<sup>ème</sup> résolution)
  - Prix maximum d'achat par action : 150 €
  - Part maximale du capital dont le rachat serait autorisé : 10%
  - Durée de l'autorisation : 18 mois

## Délégations financières

### ✧ Renouvellement des délégations et autorisations financières au Conseil d'Administration permettant d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital (15<sup>ème</sup> à 24<sup>ème</sup> résolutions)

| Nature des autorisations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Montant nominal global maximum                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>15<sup>ème</sup> résolution</b> - Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues                                                                                                                                                                                                                                                                 | - Montant maximal : <b>10% du capital social</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>16<sup>ème</sup> résolution</b> - Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec <b>maintien du DPS</b> des actionnaires                                                                                                     | - Montant nominal maximal des augmentations de capital : <b>40 000 000 €</b><br>- Montant nominal maximal des titres de créances : <b>750 000 000 €</b>                                                                                                                                                                                  |
| <b>17<sup>ème</sup> résolution</b> - Émission, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec <b>suppression du DPS</b> des actionnaires                                                                     | - Montant nominal maximal des augmentations de capital : <b>8 073 290 €</b><br>- Montant nominal maximal des titres de créances : <b>500 000 000 €</b>                                                                                                                                                                                   |
| <b>18<sup>ème</sup> résolution</b> - Émission, par voie de <b>placement privé</b> visé à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec <b>suppression du DPS</b> des actionnaires | - Montant nominal maximal des augmentations de capital : <b>10% du capital social</b><br>- Montant nominal maximal des titres de créances : <b>500 000 000 €</b>                                                                                                                                                                         |
| <b>19<sup>ème</sup> résolution</b> - Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires                                                                                                                                                                                      | - Dans la limite de <b>15%</b> de l'émission initiale<br>- Montant s'imputant sur chacune des émissions décidées en application des 16 <sup>ème</sup> et 17 <sup>ème</sup> résolutions                                                                                                                                                   |
| <b>20<sup>ème</sup> résolution</b> - En cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des 17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> résolutions, fixation, dans la limite de 10 % du capital social, du prix d'émission selon les modalités arrêtées par l'Assemblée   | - Dans la limite de <b>10% du capital social</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>21<sup>ème</sup> résolution</b> - Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, <b>sans DPS</b> des actionnaires                                                                                                               | - Dans la limite de <b>10% du capital social</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>22<sup>ème</sup> résolution</b> - Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou assimilés                                                                                                                                                                                                                                           | - Montant nominal maximal des augmentations de capital : <b>30 000 000 €</b>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>23<sup>ème</sup> résolution</b> - Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, aux mandataires sociaux et salariés, avec <b>suppression du DPS</b>                                                                                                                                                                                                       | - Dans la limite de 1 % du capital social, avec un sous-plafond de 0,2 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux<br>☑ Condition de présence pour tous les bénéficiaires<br>☑ Conditions de performance appréciées sur une période de 3 ans pour les dirigeants mandataires sociaux<br>☑ Période d'acquisition de 3 ans |
| <b>24<sup>ème</sup> résolution</b> - Augmentations de capital en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec <b>suppression du DPS</b>                                                                                                                                                                                                                 | - Montant nominal maximum : <b>400 000 €</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Plafond Global des augmentations de capital réalisées en vertu des résolutions 16 à 19, 21 et 23</b>                                                                                                                                                                                                                                                                | - Montant nominal maximum des augmentations de capital : <b>40 000 000 € / 8 073 290 €</b><br>- Montant nominal maximal des titres de créances : <b>750 000 000 €</b>                                                                                                                                                                    |

## Modification des statuts liée à la loi Sapin 2

- ✦ Mise en conformité des statuts avec certaines dispositions de la loi Sapin 2 :
  - Modifier l'article 4 paragraphe 2 des statuts pour permettre au Conseil d'Administration de décider le déplacement du siège social sur l'ensemble du territoire français, et non plus dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (**25<sup>ème</sup> résolution**)
  - Délégation au Conseil d'administration pour mettre en conformité les statuts avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire (**26<sup>ème</sup> résolution**)

## Pouvoirs

- ✦ Pouvoirs pour dépôts et formalités (27<sup>ème</sup> résolution)



### 3 - Performances de l'exercice 2017 et perspectives

# Une offre globale de la prise en charge de la Dépendance physique et psychique à moyen et long terme



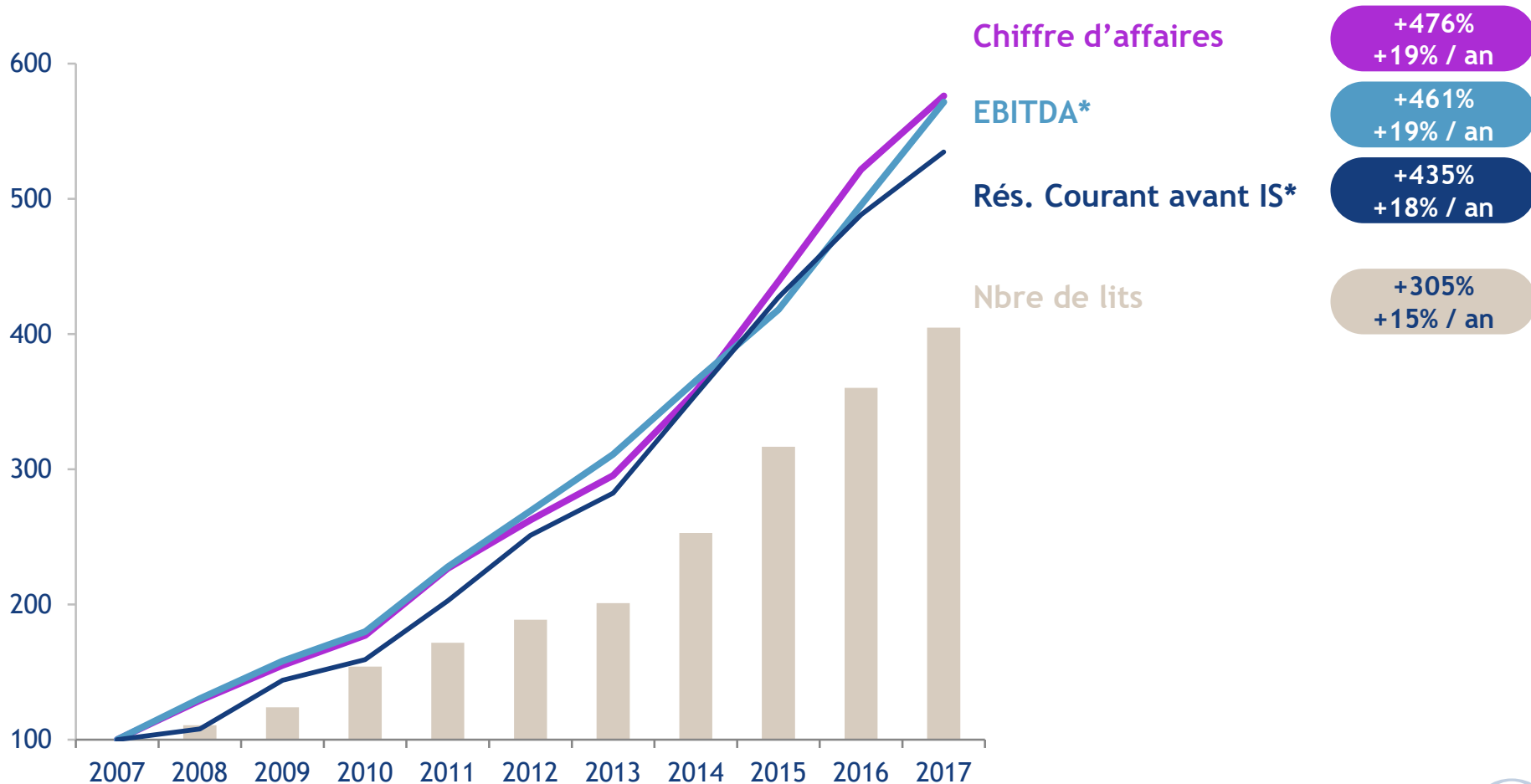
Des activités complémentaires qui répondent à la demande actuelle et future des résidents et patients

# Résultat de la stratégie de développement d'ORPEA sur 10 ans : 2007 - 2017

En 10 ans : +65 247 lits

+2,6 Mds € de CA

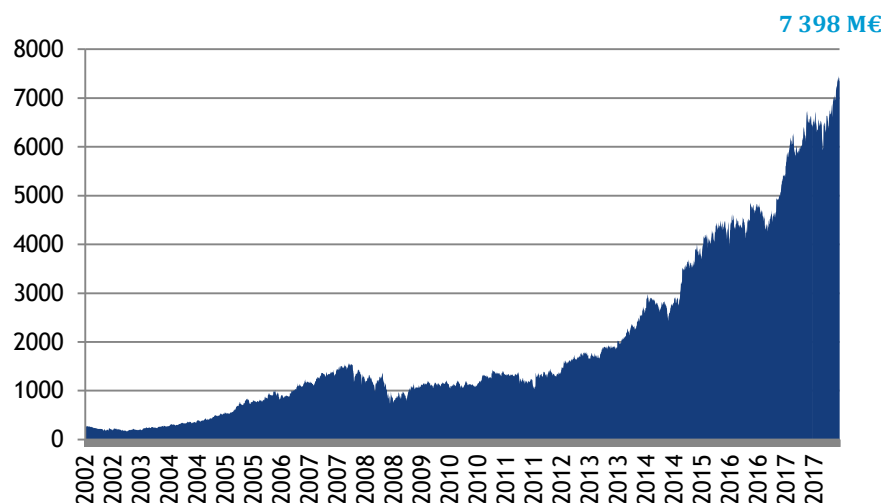
+450 M€ d'EBITDA



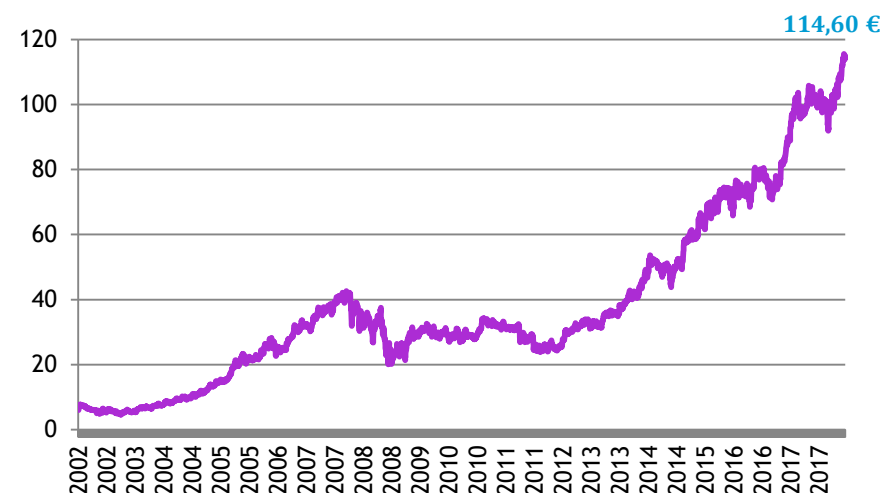
## ✦ Performance ORPEA et ORPEA vs CAC 40 au 22 juin 2018

| Période                | ORPEA Perf | Perf ORPEA / CAC 40 |
|------------------------|------------|---------------------|
| Introduction en Bourse | +1 817%    | +1 800%             |
| 10 ans                 | +273%      | +253%               |
| 5 ans                  | +133%      | +86%                |
| 3 ans                  | +80%       | +72%                |
| 2 ans                  | +60%       | +37%                |
| 1 an                   | +11%       | +9%                 |
| Depuis 31/12/17        | +17%       | +15%                |

### Capitalisation boursière en M€



### Cours de bourse en € par action



# Un réseau de 818 établissements / 86 650 lits dans 12 pays au 31.12.2017

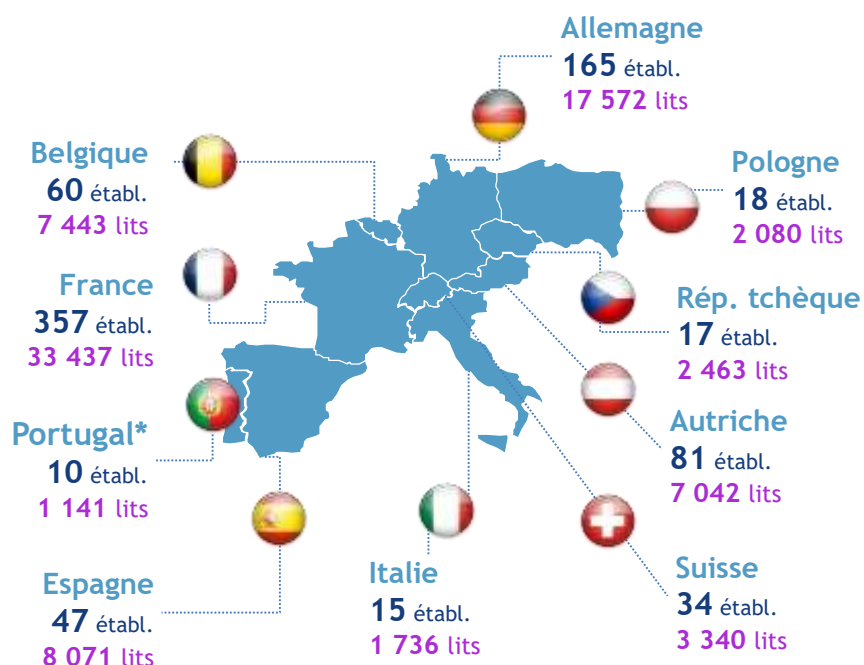
## Europe : 10 pays



**804** établissements



**84 325** lits



Brésil\*



**13** établissements



**2 185** lits

Chine



**1** établissement

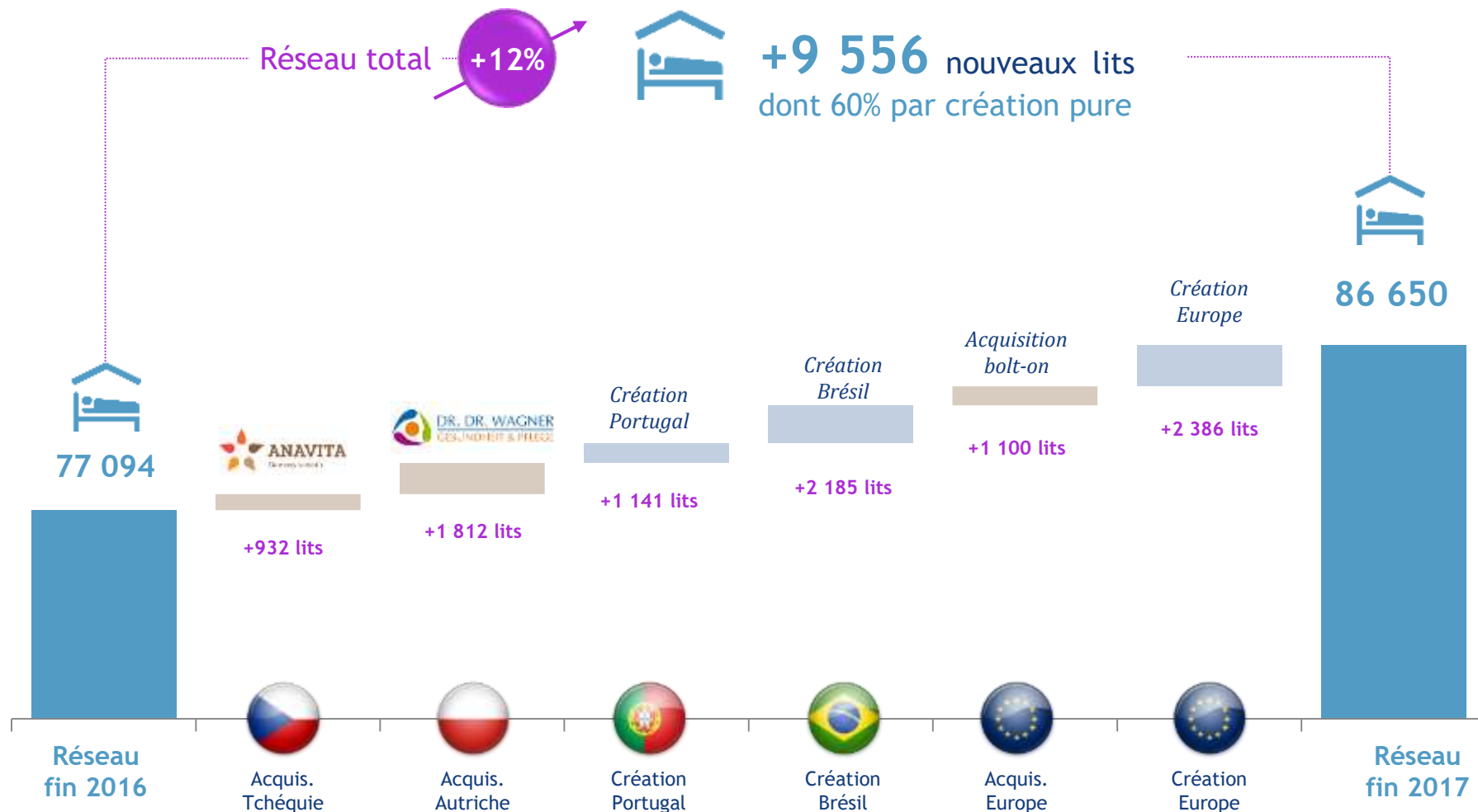


**140** lits



**61% du réseau à l'international**

# Croissance du réseau de 12% sur 1 an, par acquisitions et développements sélectifs



## Brésil



*Développement actif par créations et acquisitions ciblées*

- ✦ **Entrée dans le pays** par une JV (49% ORPEA) avec SIS Groupe pour accélérer l'implantation et bénéficier de l'avance prise par SIS Groupe
- ✦ **Prise de contrôle** de 100% à court ou moyen terme pour déployer la stratégie ORPEA
- ✦ **D'ores et déjà 13 établissements / 2 185 lits** en construction dans les plus grandes villes
- ✦ **Opportunité d'acquisitions ciblées**



Fortaleza



Florianópolis



Rio

## Chine



*Développement par partenariat avec de grands investisseurs chinois*

- ✦ **Ouverture** d'un établissement vitrine haut de gamme à Nankin (140 lits)
- ✦ **Reconnaissance du savoir-faire** ORPEA dans la prise en charge de la Dépendance et développement de la notoriété du Groupe
- ✦ **Création de joint-ventures opérationnelles** avec HNA Group et Taikang Insurance Group
- ✦ **Développement prudent avec faibles investissements** par contrat de gestion et JV sur des établissements dans les grandes villes



## OBJECTIFS 2017

## RÉALISATIONS 2017

① Progression du CA : +10% (3 125 M€)

+10,5%  
3 138 M€

② Croissance organique\* solide

+5,4%  
151 M€

③ Marge d'EBITDA\* solide

+80 pb  
17,5%

④ Baisse du coût de l'endettement

-10 pb  
3,10%

⑤ Renforcement du patrimoine immobilier<sup>1</sup>

+917 M€  
5 042 M€

<sup>1</sup> Hors incidence des actifs en cours de cession de 33 M€ au 31.12.17

\* Voir définitions dans le glossaire

# Forte croissance du CA 2017 : +10,5% à 3 138 M€

| M€            | 2017           | 2016           | Var.          |
|---------------|----------------|----------------|---------------|
| France        | 1 775,1<br>57% | 1 695,4<br>60% | +4,7%         |
| International | 1 363,1<br>43% | 1 145,8<br>40% | +19,0%        |
| Allemagne     | 531,7          | 501,0          |               |
| Autriche      | 242,6          | 176,3          |               |
| Belgique      | 167,6          | 162,1          |               |
| Chine         | 1,5            | 0,4            |               |
| Espagne       | 142,8          | 101,7          |               |
| Italie        | 51,7           | 48,4           |               |
| Pologne       | 13,0           | 11,3           |               |
| Suisse        | 199,0          | 142,9          |               |
| Tchéquie      | 13,2           | 1,7            |               |
| <b>Total</b>  | <b>3 138,2</b> | <b>2 841,2</b> | <b>+10,5%</b> |

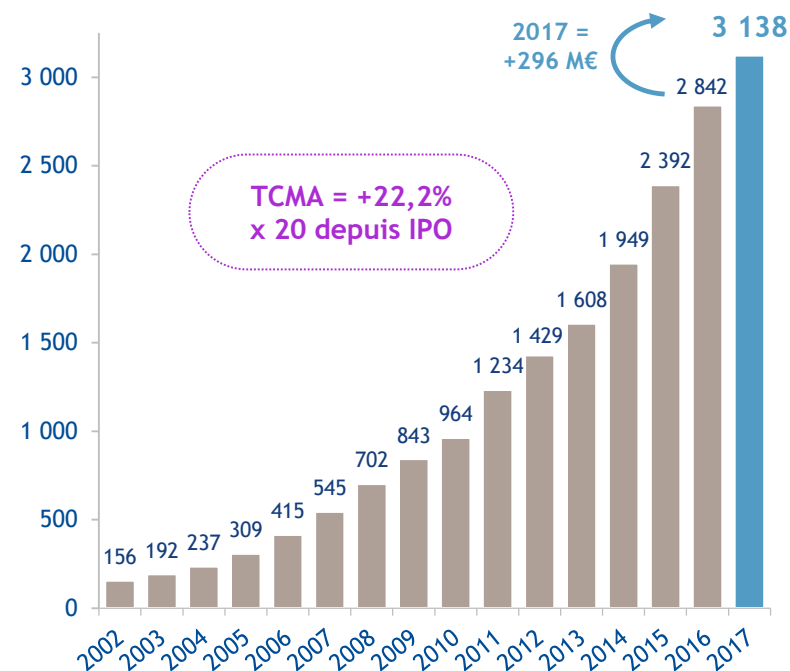
## Croissance organique solide

- ✦ Ouvertures 2017 : 1 900 lits
- ✦ Croissance organique\* 2017 : +5,4%



Croissance soutenue par le développement international

## Croissance annuelle du CA depuis l'IPO



# Solide progression de la profitabilité

| En M€                                             | 2017          | 2016          | Var.          |
|---------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                         | <b>3138,2</b> | <b>2841,2</b> | <b>+10,5%</b> |
| Charges de personnel                              | -1639,5       | -1467,3       | +11,7%        |
| Achats                                            | -562,9        | -522,5        | +7,7%         |
| Impôts et taxes                                   | -104,4        | -96,6         | +8,2%         |
| Autres Charges et Produits                        | 14,8          | 14,5          | N.A.          |
| <b>EBITDAR* (EBE courant avant loyers)</b>        | <b>846,2</b>  | <b>769,4</b>  | <b>+10,0%</b> |
| % du chiffre d'affaires                           | <b>27,0%</b>  | <b>27,1%</b>  |               |
| Loyers                                            | -298,5        | -294,9        | +1,2%         |
| <b>EBITDA* (EBE courant)</b>                      | <b>547,7</b>  | <b>474,5</b>  | <b>+15,4%</b> |
| % du chiffre d'affaires                           | <b>17,5%</b>  | <b>16,7%</b>  |               |
| Amortissements et provisions                      | -153,3        | -126,5        | +21,2%        |
| <b>Résultat Opérationnel Courant</b>              | <b>394,4</b>  | <b>348,1</b>  | <b>+13,3%</b> |
| Coût de l'endettement financier net               | -150,7        | -111,6        | N.A.          |
| <b>Résultat courant avant impôt* <sup>1</sup></b> | <b>258,9</b>  | <b>236,5</b>  | <b>+9,5%</b>  |
| Éléments non courants                             | 19,0          | 60,0          | N.A.          |
| <b>Résultat avant impôt <sup>1</sup></b>          | <b>277,9</b>  | <b>296,5</b>  | <b>-6,3%</b>  |
| Charge d'impôt <sup>1</sup>                       | -84,5         | -85,6         | -1,3%         |
| Mises en équivalence                              | 4,4           | 3,8           | N.A.          |
| <b>Résultat net consolidé <sup>1</sup></b>        | <b>197,8</b>  | <b>214,7</b>  | <b>-7,9%</b>  |

\* Voir définitions dans le glossaire

<sup>1</sup> Hors charge, sans impact cash, relative au traitement comptable du remboursement anticipé de l'ORNANE, de 160,9 M€ (intégralement compensée, par une augmentation des fonds propres) et hors produit d'actualisation des impôts différés de +52,9 M€ en 2017.

# Dettes nette immobilière, diversifiée et de long terme

| Indicateurs                            | 31.12.17 | 30.06.17 | 31.12.16 |
|----------------------------------------|----------|----------|----------|
| Dettes financières Nettes* (M€)        | 4 413    | 4 366    | 3 680    |
| % Dettes immobilières                  | 85%      | 85%      | 84%      |
| Levier financier retraité <sup>1</sup> | 2,1      | 2,3      | 2,3      |
| Gearing retraité <sup>2</sup>          | 1,4      | 1,8      | 1,5      |

<sup>1</sup>  $\frac{\text{Dettes Financ. Nettes} - \text{Dettes Immob.}}{\text{Ebitda} - (6\% \text{ Dettes Immob.})}$

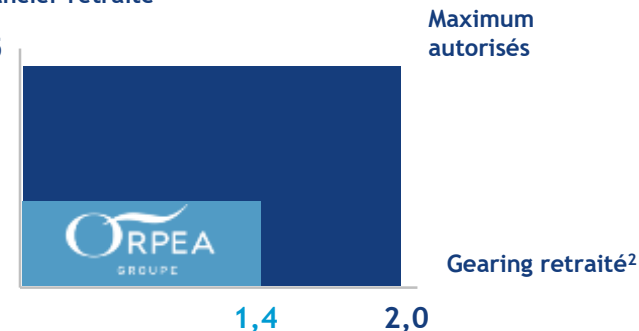
<sup>2</sup>  $\frac{\text{Dettes Financières Nettes}}{\text{Capitaux propres} + \text{quasi fonds Propres}}$

## Large respect des covenants

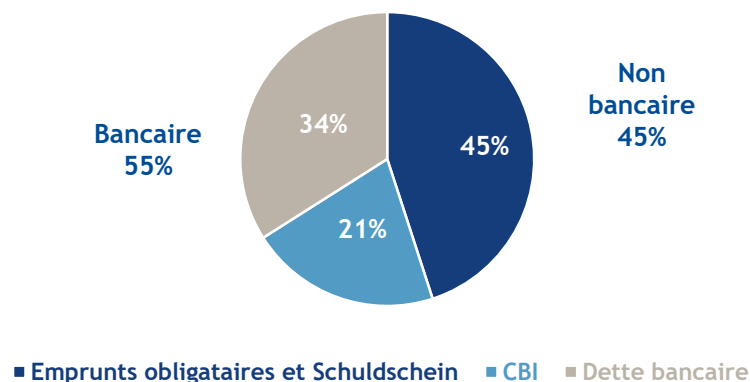
Levier financier retraité<sup>1</sup>

5,5

2,1

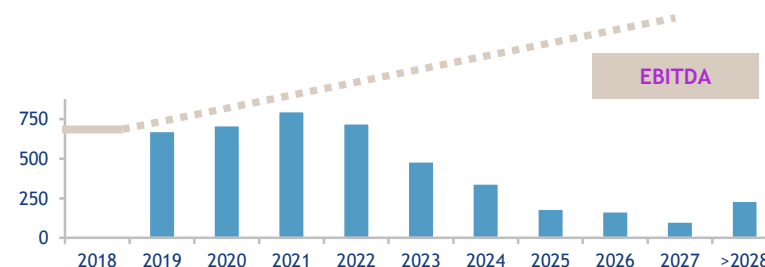


## Dettes nettes\* diversifiées



## Échéancier de la dette nette\*

Maturité moyenne = 5,2 ans



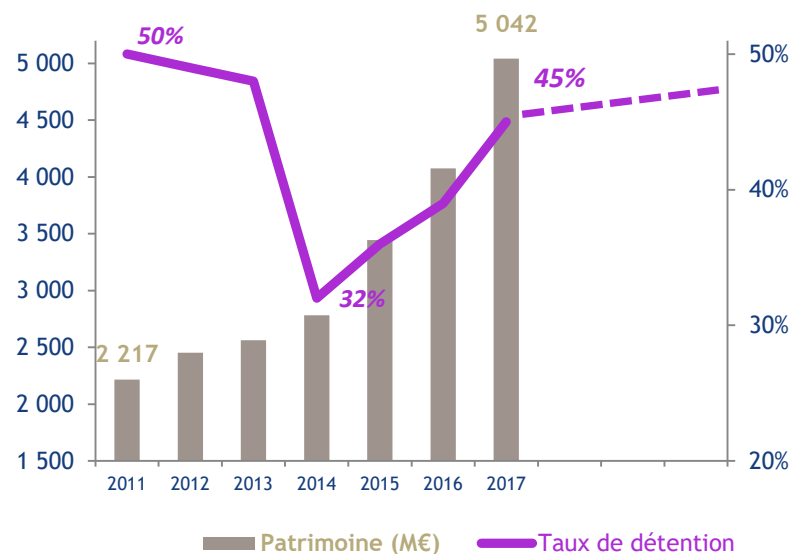
\* Hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente pour 64 M€ au 31.12.17 et 140 M€ au 31.12.16

|                                                               | 31.12.17  | 31.12.16  | Var.   |
|---------------------------------------------------------------|-----------|-----------|--------|
| Taux de détention des immeubles                               | 45%       | 39%       | +6 pts |
| Valeur totale <sup>1</sup> (M€)                               | 5 042     | 4 125     | +22%   |
| Surface (m <sup>2</sup> )                                     | 1 842 000 | 1 525 000 | +21%   |
| Rendement moyen (valorisation par Cushman & Wakefield et JLL) | 6,0%      | 6,1%      | -10 pb |

## Taux de détention des immeubles exploités par pays

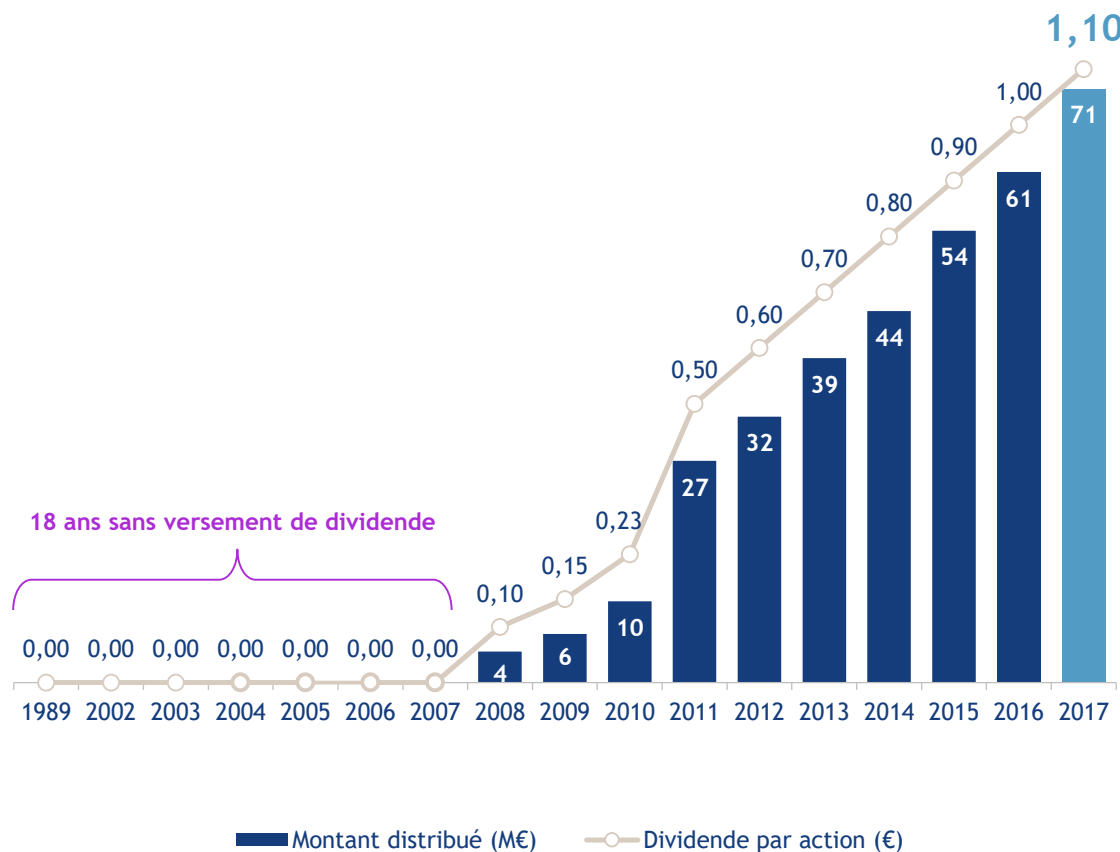
|                     | 31.12.17   | 31.12.16   | Var.          |
|---------------------|------------|------------|---------------|
| <b>TOTAL Groupe</b> | <b>45%</b> | <b>39%</b> | <b>+6 pts</b> |
| France              | 52%        | 50%        | +2 pts        |
| Allemagne           | 16%        | 9%         | +7 pts        |
| Autriche            | 55%        | 39%        | +16 pts       |
| Belgique            | 45%        | 45%        | =             |
| Espagne             | 69%        | 61%        | +8 pts        |
| Italie              | 67%        | 33%        | +34 pts       |
| Pologne             | 88%        | 86%        | +2 pts        |
| Suisse              | 10%        | 7%         | +3 pts        |
| Tchéquie            | 100%       | 0%         | +100 pts      |

## Evolution du patrimoine (M€) et du taux de détention



<sup>1</sup> Hors incidence des actifs en cours de cession de 33 M€ au 31.12.17 et 67 M€ au 31.12.16

Dividende proposé à l'Assemblée générale des comptes 2017 : 1,10 € / action



Croissance du dividende par action :  
**+10%**

Rendement\* :  
**1,1%**

\* Sur la base du cours de clôture de l'action au 26.03.18

Taux de distribution du résultat net :  
**36%**



Chiffre d'affaires

3 400 M€  
+8,3%



Marge d'EBITDA

= ou >  
à 2017



Développement : créations et  
acquisitions ciblées





## Développement dans les meilleures localisations

Création d'établissements (localisations à fort pouvoir d'achat)

Acquisitions ciblées et opportunistes

Optimisation du réseau existant (extension, spécialisation,...)



## Internationalisation

Développements dans les 13 pays d'implantation notamment Europe de l'Est, Brésil,...

Identification de nouvelles zones géographiques avec une offre insuffisante et un fort pouvoir d'achat



## Stratégie immobilière : mix 50/50 entre propriété et location

Propriété d'une partie des nouveaux immeubles

Cession de l'immobilier d'une partie des créations



## Poursuite de la structuration

Structuration des équipes de management et des Sièges dans les nouveaux pays

Renforcement des fonctions Support et Contrôle



ORPEA devient un des principaux acteurs mondiaux de la prise en charge de la Dépendance

## ✦ 2017 : ouverture de 1 900 lits



## ✦ 2018 : ouverture de 2 500 lits



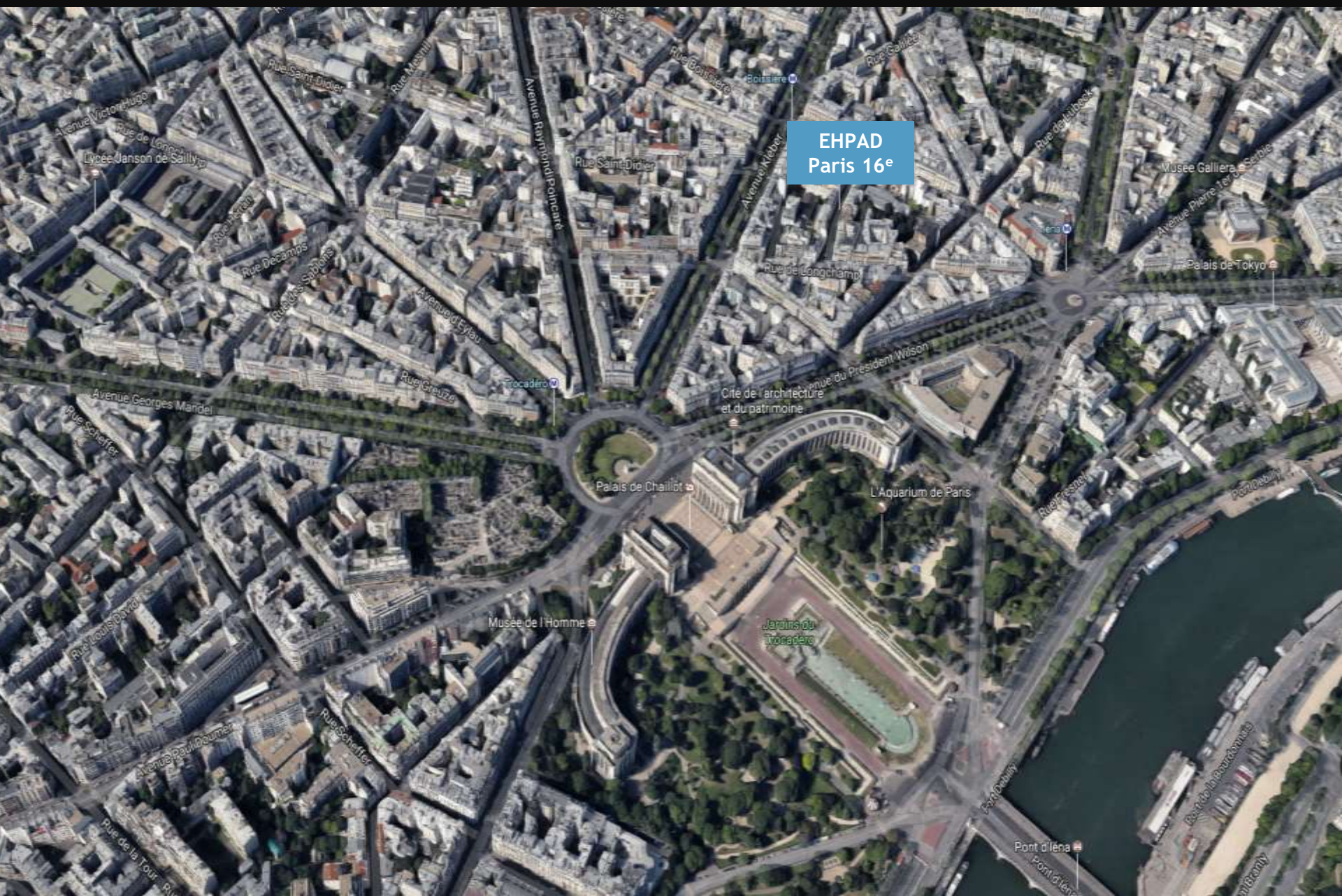


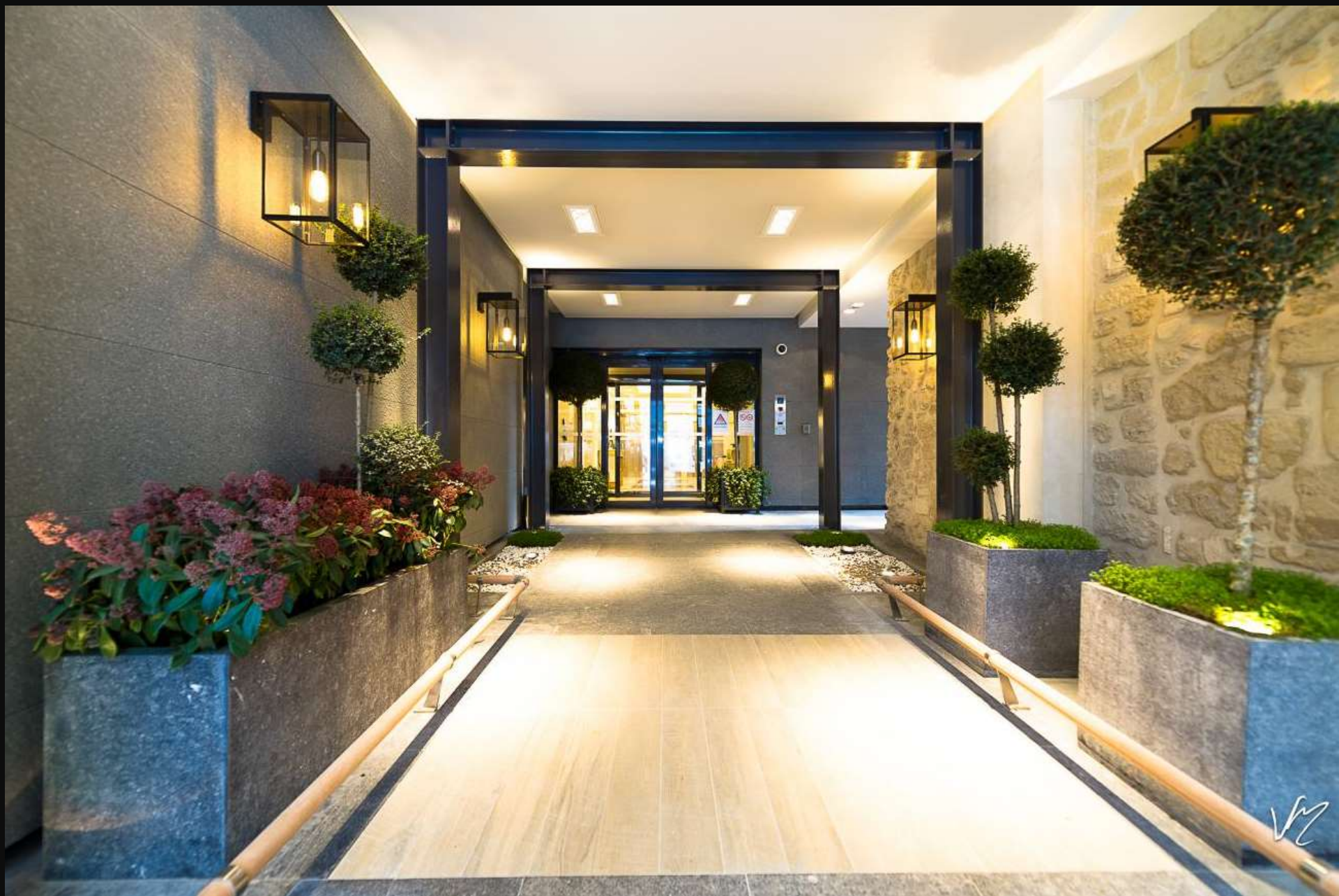
Ouverture 2017

Kolin (Rép. tchèque), maison de retraite - 131 lits

ORPEA  
GROUPE









Ouverture 2018  
Paris 16<sup>ème</sup>, EHPAD - 87 lits

ORPEA  
GROUPE











Ouverture 2018

Veyrier (Suisse), clinique SSR - 43 lits

ORPEA  
GROUPE











Projet

Rio de Janeiro (Brésil), Maison de retraite - 195 lits

ORPEA  
GROUPE







## 4 - Gouvernement d'entreprise



## Un Conseil proactif et assidu

**9** réunions en 2017

**91,35%** de taux de présence



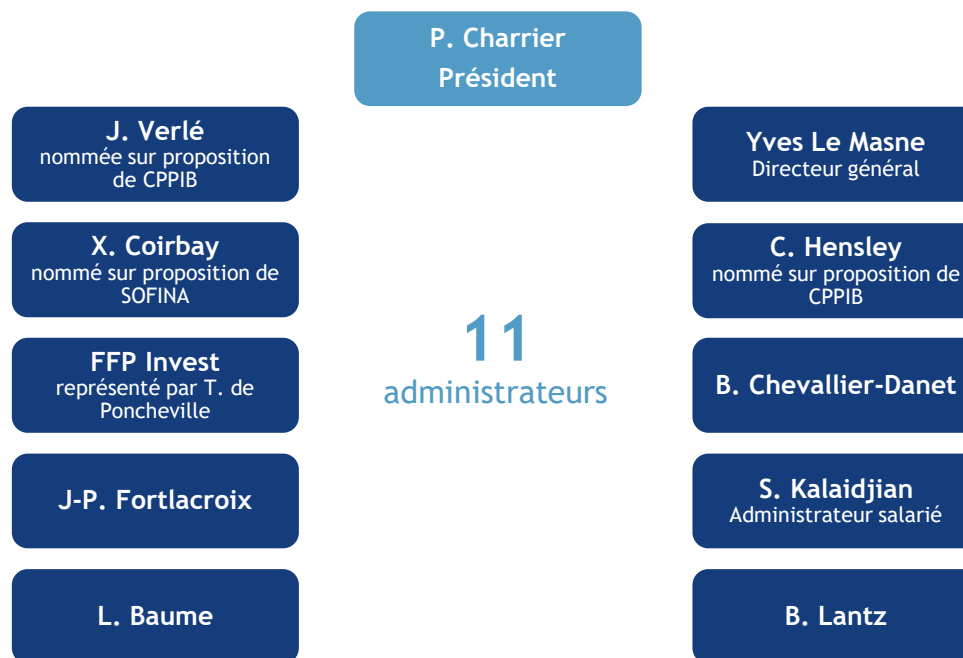
## Un Conseil diversifié et complémentaire

**4** nationalités représentées

**1** administrateur représentant les salariés

**40%** de femmes (hors représentant des salariés)

**90%** d'administrateurs indépendants  
(hors représentant des salariés)<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Voir chapitre 4 du Document de référence 2017

## La stratégie opérationnelle et financière du Groupe

- ✦ Différentes opportunités d'acquisitions, dont le groupe tchèque de maisons de retraite « Anavita » et le groupe autrichien d'établissements de santé « Dr Dr Wagner
- ✦ Partenariat avec le Groupe SIS pour l'implantation et le développement du Groupe au Brésil et au Portugal
- ✦ Emission d'obligations simples et d'un financement Schuldschein
- ✦ Remboursement anticipé des ORNANES

## La gouvernance

- ✦ Processus de sélection / renouvellement des mandataires sociaux
- ✦ Rémunération des mandataires sociaux
- ✦ Indépendance des administrateurs

## L'arrêté des comptes sociaux et consolidés

- ✦ Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31.12.16, des comptes semestriels consolidés au 30.06.17
- ✦ Revue des projets de communiqués de presse et de présentation des résultats à la communauté financière
- ✦ Examen de la situation financière du Groupe

## Les autres thèmes

- ✦ Examen des Bilans Qualités semestriels
- ✦ Convocation de l'assemblée générale annuelle
- ✦ Renouvellement de la délégation consentie au Directeur Général pour l'octroi de cautions, avals et garanties
- ✦ Etude de l'information reçue du Comité d'Audit concernant les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

### Comité d'Audit

#### ✦ 4 membres :

- J-P. Fortlacroix (Président)
- L. Baume
- FFP Invest, représenté par T. de Poncheville
- J. Verlé

#### ✦ 4 réunions en 2017

- Revue des comptes annuels au 31.12.2016
- Revue des comptes semestriels au 30.06.2017
- Revue spécifique de l'efficacité du contrôle interne (notamment sur les établissements et les systèmes d'information)
- Mise en place d'une procédure d'approbation des SACC autorisés
- Suivi de l'avancée des chantiers liés à la loi Sapin 2



**87,5%**

Taux de participation

**100%**

Taux d'indépendance

### Comité des Nominations et des Rémunérations

#### ✦ 4 membres :

- FFP Invest, représenté par T. de Poncheville (Président)
- X. Coirbay
- B. Danet-Chevallier
- C. Hensley

#### ✦ 6 réunions en 2017

- Examen de l'indépendance des administrateurs
- Ratification, renouvellement et nomination d'administrateurs 2017
- Processus de succession de M. Jean-Claude Marian
- Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration par un cabinet extérieur
- Rémunération des mandataires sociaux
- Intéressement des dirigeants mandataires sociaux et du management
- Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des principaux N-1
- Examen du Bilan Qualité semestriel



**100%**

Taux de participation

**100%**

Taux d'indépendance

## Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Patrick Fortlacroix

60 ans, nationalité française

### Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit

**Expérience** : Expert-comptable et Commissaire aux comptes, dispose d'une expertise en matière immobilière, fiscale, et de consolidation,

**Diplômé** Expert-comptable diplômé, titulaire d'un DESS Banque et Finances et d'une Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières

**Apport au Conseil d'administration** : excellente connaissance de la Société, fortes compétences financières et comptables

**Durée du mandat** : 4 ans

**Nombre d'actions détenues** : 153

# Approbation des éléments de la rémunération 2017

## M. Jean-Claude Marian (Président du 1<sup>er</sup> janvier au 28 mars)

### Président du Conseil du 1<sup>er</sup> janvier au 28 mars 2017

|                                            | Montants dus | Commentaires                                                                                                       |
|--------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunération fixe annuelle                 | 137 500 €    | Rémunération fixe annuelle de 550 000 €, identique à l'exercice précédent, <i>pro rata temporis</i> sur la période |
| Rémunération variable annuelle             | Néant        |                                                                                                                    |
| Rémunération exceptionnelle                | Néant        |                                                                                                                    |
| Jetons de présence                         | 8 342,47 €   | Jetons de présence, <i>pro rata temporis</i> sur la période                                                        |
| Rémunération de long terme                 | Néant        |                                                                                                                    |
| Indemnités de prise/cessation de fonctions | Néant        |                                                                                                                    |
| Avantages de toute nature                  | Néant        |                                                                                                                    |

# Approbation des éléments de la rémunération 2017

## M. Philippe Charrier (Président à partir du 28 mars)

Président du Conseil du 28 mars au 31 décembre 2017

|                                            | Montants dus | Commentaires                                                   |
|--------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------|
| Rémunération fixe annuelle                 | 120 000 €    | Attribution de la rémunération fixe annuelle brute en totalité |
| Rémunération variable annuelle             | Néant        |                                                                |
| Rémunération exceptionnelle                | Néant        |                                                                |
| Jetons de présence                         | 26 753,42 €  | Jetons de présence, <i>pro rata temporis</i> sur la période    |
| Rémunération de long terme                 | Néant        |                                                                |
| Indemnités de prise/cessation de fonctions | Néant        |                                                                |
| Avantages de toute nature                  | Néant        |                                                                |

# Approbation des éléments de la rémunération 2017

M. Yves Le Masne (Directeur Général)

|                                            | Montants dus                                                       | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunération fixe annuelle                 | 720 000 €                                                          | ✦ Inchangée depuis 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Rémunération variable annuelle             | 720 000 €                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Variable = 100% de la rémunération fixe annuelle en raison de la surperformance au titre des critères</li> <li>✦ Critères d'évaluation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– 80% sur la base d'objectifs quantitatifs (objectifs économiques et financiers)</li> <li>– 20% sur la base d'objectifs qualitatifs</li> </ul> </li> </ul> |
| Rémunération exceptionnelle                | Aucune                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Jetons de présence                         | 35 000 €                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Rémunération de long terme                 | Acquisition de 13 000 actions gratuites                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Réalisation des critères de performance prévus dans le plan (chiffre d'affaires et EBITDA)</li> <li>✦ Période de conservation : 2 ans (avec obligation de conserver 25% des actions jusqu'à la fin du mandat)</li> </ul>                                                                                                                                               |
|                                            | Attribution de 15 625 actions gratuites<br>Valeur IFRS : 720 000 € | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Condition de présence</li> <li>✦ Critères de performance (TSR) mesurées sur 2 ans</li> <li>✦ Période d'acquisition : 2 ans</li> <li>✦ Période de conservation 2 ans (avec obligation de conserver 25% des actions acquises jusqu'à la fin du mandat)</li> </ul>                                                                                                        |
| Indemnités de prise/cessation de fonctions | Aucun versement                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ En cas de départ contraint ou de changement de contrôle ou de stratégie</li> <li>✦ Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme au Code AFEP MEDEF)</li> <li>✦ Soumise à des critères de performance</li> </ul>                                                                                                                              |
| Avantage de toute nature                   | 66 036,68 €                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Voiture de fonction pour 3 546,48 €</li> <li>✦ Assurance chômage pour 62 490,20 €</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                           |

# Approbation des éléments de la rémunération 2017

## M. Jean-Claude Brdenk (Directeur Général Délégué)

|                                            | Montants dus                                                                                                         | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunération fixe annuelle                 | 640 000 €                                                                                                            | ✦ Inchangée depuis 2016                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Rémunération variable annuelle             | 640 000 €                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Variable = 100% de la rémunération fixe annuelle en raison de la surperformance au titre des critères</li> <li>✦ Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>– 80% sur la base d'objectifs quantitatifs (objectifs économiques et financiers)</li> <li>– 20% sur la base d'objectifs qualitatifs</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                               |
| Rémunération exceptionnelle                | Aucune                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Jetons de présence                         | Aucun                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Rémunération de long terme                 | Acquisition de 13 000 actions gratuites<br><br>Attribution de 13 889 actions gratuites<br>Valeur IFRS : 640 005,12 € | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Réalisation des critères de performance prévus dans le plan (chiffre d'affaires et EBITDA)</li> <li>✦ Période de conservation : 2 ans (avec obligation de conserver 25% des actions jusqu'à la fin du mandat)</li> <li>✦ Condition de présence</li> <li>✦ Critères de performance (TSR) mesurées sur 2 ans</li> <li>✦ Période d'acquisition : 2 ans</li> <li>✦ Période de conservation 2 ans (avec obligation de conserver 25% des actions acquises jusqu'à la fin du mandat)</li> </ul> |
| Indemnités de prise/cessation de fonctions | Aucun versement                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ En cas de départ contraint ou de changement de contrôle ou de stratégie</li> <li>✦ Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme au Code AFEP MEDEF)</li> <li>✦ Soumise à des critères de performance</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                |
| Avantage de toute nature                   | 66 940,88 €                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Voiture de fonction pour 4 450,68 €</li> <li>✦ Assurance chômage pour 62 490,20 €</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## Contexte

- ✦ Étude du Conseil des Nominations et des Rémunérations auprès d'un cabinet spécialisé

## Objectifs

- ✦ Comparer les niveaux de rémunérations avec des sociétés de même taille (CA, capitalisation)

Rémunération proposée par le Conseil d'administration,  
sur avis du Conseil des Nominations et des Rémunérations

- ✦ Rémunération fixe
  - 260 000 € (contre 120 000 € l'année précédente)
- ✦ Pas de rémunération variable annuelle
- ✦ Jetons de présence
  - Au titre de ses fonctions d'administrateur



Une rémunération qui prend en compte l'expérience et les missions du Président, et conforme aux standards du marché

## Contexte

- ✦ Mise à jour de l'étude du Conseil des Nominations et des Rémunérations auprès d'un cabinet spécialisé

## Objectifs

- ✦ Comparer les niveaux de rémunérations avec des sociétés de même taille (CA, capitalisation)
- ✦ Comparer les principes de la décomposition de la rémunération

Principes de rémunération proposés par le Conseil d'Administration,  
sur avis du Conseil des Nominations et des Rémunérations (identique à 2017)

1/3 rémunération fixe

1/3 rémunération variable avec des critères quantifiables et qualitatifs précis

1/3 intéressement à long terme au capital de la Société (actions gratuites)



Une rémunération qui se conforme aux standards du marché avec des incentives forts à court, moyen et long terme

# Principes et critères de rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

## Yves Le Masne, Directeur général

### ✦ Rémunération fixe annuelle

- 760 000 € (augmentation de 5,55% par rapport à 2017 ; inchangé depuis 2011)

### ✦ Rémunération variable annuelle

- un bonus cible de 100% de la rémunération fixe avec un maximum de 150 % du bonus cible en cas de surperformance, soit un bonus total maximum de 150 % (150 % x 100 %) (contre 105% l'année précédente) de la rémunération fixe

### ✦ Plan d'intéressement à long terme

- Attribution d'actions gratuites ou autre plan similaire (LTIP) à hauteur d'un maximum de 100 % de la rémunération fixe

### ✦ Jetons de présence

- 35 000 €

### ✦ Indemnité de départ

- En cas de départ contraint ou de changement de contrôle ou de stratégie
- Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme au Code AFEP MEDEF)
- Soumise à des critères de performance

### ✦ Avantages de toute nature

- Voiture de fonction
- Assurance chômage pour 62 490,20 €

## Jean-Claude Brdenk, Directeur général délégué

### ✦ Rémunération fixe annuelle

- 640 000 € (identique à l'exercice précédent)

### ✦ Rémunération variable annuelle

- un bonus cible de 100% de la rémunération fixe avec un maximum de 150% du bonus cible en cas de surperformance, soit un bonus total maximum de 150 % (150 % x 100 %) (contre 105% l'année précédente) de la rémunération fixe

### ✦ Plan d'intéressement à long terme

- Attribution d'actions gratuites ou autre plan similaire (« LTIP ») à hauteur d'un maximum de 100 % de la rémunération fixe

### ✦ Indemnité de départ

- En cas de départ contraint ou de changement de contrôle ou de stratégie
- Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme au Code AFEP MEDEF)
- Soumise à des critères de performance

### ✦ Avantages de toute nature

- Voiture de fonction
- Assurance chômage pour 62 490,20 €

## Les critères d'attribution de la rémunération variable et du LTIP<sup>1</sup>

### ✦ Rémunération variable

- **Critères quantifiables (70% - contre 80% l'année précédente) :** définition par le Conseil d'Administration d'objectifs précis de croissance du CA, croissance organique du CA et de l'EBITDA, de la marge d'EBITDA, du free cash-flow par action, du résultat net consolidé normalisé et du ratio de levier financier retraité
- **Critères qualitatifs (30% - contre 20% l'année précédente) :** mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du Conseil d'Administration, structuration du Groupe pour le futur, bilan Qualité

- ✦ **LTIP en actions :** valeur maximale atteinte si l'évolution du cours de bourse d'ORPEA (dividende inclus TSR) surpasse la moyenne des indices MSCI Europe ex UK et CAC 40 (dividendes inclus) de 10% ou plus sur 3 ans

<sup>1</sup> Voir chapitre 4 du Document de référence 2017, p. 155 à 157



## 5 - Lecture résumée des rapports des Commissaires aux Comptes

Nous avons émis des rapports pour les besoins de cette AGM qui couvrent les diligences suivantes :

✦ **Au titre de l'Assemblée générale ordinaire**

- Rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

✦ **Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire**

- Rapport sur les délégations financières

**Deloitte &  
Associés**

**Saint-Honoré  
BK&A**

## Rapport sur les comptes annuels (1<sup>ère</sup> résolution) Pages 236 à 239 du Document de référence 2017

### OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons émis une opinion sans réserve avec une observation relative à la mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

### INDEPENDANCE ET SACC

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### CONTINUITE D'EXPLOITATION

Ce sujet n'est pas évoqué dans notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

Nous avons fait état des points clés de l'audit suivants :

- Evaluation des titres de participation et des créances rattachées aux titres de participations
- Traitement comptable du remboursement anticipé du contrat d'emprunt ORNANE 2020

### RAPPORT DE GESTION ET DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons notamment pas formulé d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes du rapport de gestion.

## Rapport sur les comptes consolidés (2<sup>ème</sup> résolution) Pages 209 à 213 du Document de référence 2017

### OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons émis une opinion sans réserve.

### INDEPENDANCE ET SACC

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### CONTINUITE D'EXPLOITATION

Ce sujet n'est pas évoqué dans notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

Nous avons fait état des points clés de l'audit suivants :

- Evaluation des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre des acquisitions en Espagne et en Autriche
- Evaluation des ensembles immobiliers, terrains et constructions détenus et exploités par le Groupe
- Traitement comptable du remboursement anticipé du contrat d'emprunt ORNANE 2020

### RAPPORT DE GESTION

Nous n'avons pas formulé d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes du rapport de gestion.

## ✦ Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés : pages 164 à 168 du Document de référence 2017 (4<sup>ème</sup> résolution)

### – Conventions et engagements autorisés soumis à l’approbation de l’Assemblée générale

- « Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention ni d’aucun engagement autorisé et conclu au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation de l’Assemblée Générale en application des dispositions de l’article L. 225-38 du Code de commerce. »

### – Conventions et engagements autorisés et déjà approuvés au cours d’exercices antérieurs

- « En application de l’article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés de l’exécution des conventions et engagements suivants :
  - Renouvellement de l’assurance chômage de MM. Brdenk et Le Masne
  - Acquisition le 10 avril 2017 par MM. Brdenk et Le Masne de 13 000 actions gratuites chacun »

*Les autres conventions n’ont pas donné lieu à exécution au cours de l’exercice écoulé*



L’ensemble des engagements et conventions sont décrits de manière plus détaillée dans notre Rapport

## 1. Rapport sur la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues (15<sup>ème</sup> résolution)

- Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues
  - Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
  - Limitée à 10 % par période de 24 mois
  - Durée : 24 mois

➔ « *Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.* »

## 2. Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du DPS (16<sup>ème</sup> à 21<sup>ème</sup> résolutions)

- *Délégation au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour une période de 26 mois*
- *Plafond nominal pour les augmentations de capital :*
  - 40 M€ pour la 16<sup>ème</sup> résolution
  - 8 073 290 € pour les 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions
  - 10% du capital social pour la 18<sup>ème</sup> résolution
- *Plafond nominal global pour les titres de créance :*
  - 750 M€ pour chacune des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions
  - 500 M€ pour la 18<sup>ème</sup> résolution

➔ « *Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions.* »

## 3. Rapport sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (23<sup>ème</sup> résolution)

- *Plafond : 1% du capital social, avec un sous-plafond de 0,2% pour les mandataires sociaux*
- *Durée : 38 mois*
- ➔ *« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions. »*

## 4. Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un PEE (24<sup>ème</sup> résolution)

- *Plafond : 400 000 €*
- *Durée : 26 mois*
- ➔ *« Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. »*



## 6 - Questions-Réponses relatives à l'ordre du jour



## 7 - Vote des résolutions

## ✦ Vote à main levée avec votre carte d'admission

- Le nombre de voix / nombre d'actions indiqué sur la carte d'admission

## ✦ Prise en compte des Votes par Correspondance et des Pouvoirs au Président

## 1<sup>ère</sup> résolution

✦ Approbation des **comptes annuels** de l'exercice 2017

✦ Résultat net de : 111 201 810,02 €

## 2<sup>ème</sup> résolution

✦ Approbation des **comptes consolidés** de l'exercice 2017

✦ Résultat net de : 89 788 826 €

## 3<sup>ème</sup> résolution

### ✦ Affectation du résultat de l'exercice 2017 (Bénéfice 111 201 810,02 €)

- Affectation de la réserve légale : 2 074 740,26 €
- Distribution d'un dividende de 1,10 € / action

### ✦ Date de mise en paiement du dividende : 17 juillet 2018

### ✦ Rappel de l'historique des dividendes :

| Exercice social          | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   | 2016   |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Dividende net par action | 0,60 € | 0,70 € | 0,80 € | 0,90 € | 1,00 € |

## 4<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport des commissaires aux comptes y afférent

## 5<sup>ème</sup> résolution

### ✦ Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Patrick Fortlacroix

- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

## 6<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Jean-Claude Marian, Président du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> janvier au 28 mars 2017

## 7<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Philippe Charrier, Président du Conseil d'administration du 28 mars 2017 au 31 décembre 2017

## 8<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Yves Le Masne, Directeur Général

## 9<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué

## 10<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération totale et des avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2018 à M. Philippe Charrier, Président du Conseil d'administration

## 11<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération totale et des avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2018 à M. Yves Le Masne, Directeur Général

## 12<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération totale et des avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2018 à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur Général Délégué

## 13<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
  - Montant annuel : 550 000 €

## 14<sup>ème</sup> résolution

### ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Prix maximum d'achat par action : 150 €
- Montant maximal consacré à ces achats : de 968 794 800 €
- Dans la limite de 10 %
  
- Objectifs conformes à la loi, dont notamment :
  - Animer le marché ou d'assurer la liquidité de l'action
  - Utiliser tout ou partie des actions acquises pour les attribuer aux salariés et/ou aux mandataires sociaux
  - Remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société
  - Annuler les actions par réduction du capital
  - La mise en œuvre de toute pratique de marché admise par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers
  
- Durée de l'autorisation : 18 mois

## 15<sup>ème</sup> résolution

- ✦ **Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues par la Société**
  - Dans la limite de 10 %
  - Durée de l'autorisation : 18 mois

## 16<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par **émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
  - Plafonds :
    - Montant nominal global des augmentations de capital : 40 000 000 €
    - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 17<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, par voie d'offre au public, des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
  - Plafonds :
    - Montant nominal global des augmentations de capital : 8 073 290 €
    - Montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 €
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 18<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2-II du Code Monétaire et Financier, des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
  - Plafonds :
    - Montant nominal global des augmentations de capital : 10 % du capital social au cours d'une même période annuelle
    - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 19<sup>ème</sup> résolution

- ✦ **Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires**
  - Plafonds :
    - dans la limite de 15% de l'émission initiale
    - montant s'imputant sur chacune des émissions décidées en application des 16<sup>ème</sup> à 17<sup>ème</sup> résolutions
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 20<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de **fixer, dans la limite de 10 % du capital social de la Société, le prix d'émission** selon les modalités arrêtées par l'Assemblée
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 21<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Autorisation à consentir au Conseil d'Administration pour décider de l'augmentation du capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires
  - Plafonds :
    - 10% du capital
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 22<sup>ème</sup> résolution

- ✦ **Autorisation à consentir au Conseil d'Administration pour décider de l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou assimilés**
  - Plafond du montant nominal maximum : 30 000 000 € (plafond autonome)
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 23<sup>ème</sup> résolution

- ✦ **Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires**
  - Bénéficiaires : salariés et/ou certains mandataires sociaux
  - Plafonds :
    - nombre total d'actions pouvant être attribuées : 1,0% du capital social
    - nombre total d'actions pouvant être attribuées aux mandataires sociaux : 0,2% du capital
  - Durée de l'autorisation : 38 mois

## 24<sup>ème</sup> résolution

- ✦ **Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription**
  - Bénéficiaires : salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux
  - Plafond : montant nominal de 400 000 €
  - Durée de l'autorisation : 26 mois

## 25<sup>ème</sup> résolution

- ✦ **Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif au transfert de Siège Social, conformément aux dispositions de la loi « Sapin 2 »**
  - ***Nouvelle rédaction***
    - « Le déplacement du siège social sur l'ensemble du territoire français peut être décidé par le Conseil d'administration sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire. »*

## 26<sup>ème</sup> résolution

- ✦ Délégation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, conformément aux dispositions de la loi « Sapin 2 »

## 27<sup>ème</sup> résolution

### ✦ Pouvoirs pour dépôts et formalités

# Clôture de l'Assemblée générale



MERCI

